



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Procès-Verbal n° 12

Réunion du :	Mardi 24 JANVIER 2023
Présidence :	M. Gérard IVORA
Secrétaire :	M. Antoine MANCINO
Présents :	MM. André ABLARD – Gérard BORGONI – Albert DI-RE – Jean-Paul RUIZ – André VITIELLO

CORRESPONDANCES :

Ligue Méditerranée :

LMF Terrains le 20 Janvier 2023 : Demande test in situ Stade Estublier de TOULON : noté

Divers : MAIRIES

Mairie de ROCBARON le 18 Janvier 2023 : Dossier FAFA Stade de la Verrerie

Mairie de LA CADIÈRE le 18 Janvier 2023 : Demande projet éclairage Stade municipal : noté

Mairie de BRIGNOLES le 18 Janvier 2023 : Eclairage Stade Salvatori défectueux : noté

Mairie de SAINT TROPEZ le 20 Janvier 2023 : Arrêté concernant le Stade M. Aubour : noté

Mairie de TOULON le 23 Janvier 2023 : Test in Situ Stade Estublier : noté

Mairie de HYERES le 24 Janvier 2023 : Demande classement éclairage Stade G. Robert : noté

COURRIERS ENVOYES :

Ligue Méditerranée :

LMF Terrains le 23 Janvier 2023 : Test in situ du Stade Estublier de TOULON

Divers :

Mairie de TOULON le 20 Janvier 2023 : Demande Test in Situ du Stade Estublier

Mairie de LA CADIÈRE le 20 Janvier 2023 : Renseignement sur éclairage Stade municipal

Mairie de BRIGNOLES le 20 Janvier 2023 : Banc officiel et éclairage Stade du Vabre

« Il est rappelé aux clubs, aux propriétaires privés et aux collectivités locales que seules les installations d'éclairage conformes au présent règlement peuvent être utilisées en compétitions officielles.

Ainsi les installations d'éclairage des terrains de football utilisées pour l'organisation, fixée dans des Règlements qui leur sont propres, des compétitions officielles sont classées en cinq niveaux : E.1 à E.5.

Le même texte précise que toutes les installations existantes niveau E Foot A11, puissance 100 lux pourront être utilisées pour les compétitions officielles district.

Le Comité de Direction informe les clubs que la situation des installations doit être régularisée au plus tôt.

Les rencontres ne seront plus autorisées sur les stades qui ne n'auront pas été classifiés.

La liste des terrains dont l'éclairage est classé peut être consultée sur la page d'accueil du District – rubrique « informations générales – Liste des terrains et Installations Sportives.



District du Var de Football



*Prochaine réunion
Mardi 31 Janvier 2023*

Le Président : Gérard IVORA
Le Secrétaire : Antoine MANCINO